

PROGRAMME DE FORMATION

Effets des violences conjugales sur les enfants

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services étant amené à prendre en charge des enfants exposés à la violence conjugale.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Définir le phénomène des violences conjugales et leurs différentes formes.

Identifier les impacts des violences conjugales sur les enfants.

Repérer les besoins des enfants exposés aux violences et de leurs familles pour adapter son intervention

Programme

Le phénomène des violences conjugales :

- Données et définition.
- Différentes formes et cycles.

L'impact des violences conjugales sur les enfants :

- Le développement de l'enfant.
- Symptômes et effets des violences.
- Les mécanismes de défense.
- Le traumatisme.

Besoins des enfants et de leurs familles :

- Dispositifs existants.
- L'entretien avec la famille et avec l'enfant.
- La place de l'auteur des violences.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.